

Notification aux URSSAF des sommes versées au titre du Bonus « 1000 euros »

Dans le cadre de l'article 17 de la loi du 19 décembre 2005 de financement de la Sécurité sociale pour 2006, les entreprises sont tenues de notifier aux organismes de recouvrement des cotisations sociales les sommes versées au titre de ce dispositif. Les informations présentes dans ce formulaire vous permettent d'accomplir cette formalité.

Les entreprises du ressort d'une seule URSSAF ou CGSS doivent remplir un formulaire pour l'ensemble de leurs établissements ou pour chaque établissement si les modalités d'attribution du bonus sont distinctes selon les établissements.

Les autres devront établir une déclaration pour chacun de ces organismes.

I) Identification de l'entreprise ou de l'établissement :

Nom ou raison sociale de l'entreprise	
Identifiant SIREN ou SIRET (si la notification ne concerne que l'établissement)	

II) Identification de l'organisme de recouvrement destinataire de la notification (pour les seules entreprises qui s'acquittent du paiement de leurs cotisations auprès de plusieurs URSSAF ou CGSS) :

Nom de l'URSSAF ou de la CGSS	
-------------------------------	--

III) Caractéristiques globales de cette opération :

Montant total versé aux salariés :		euros
Si le montant versé est uniforme, précisez le montant versé par salarié :		euros

Si le montant est modulé par salarié : préciser le ou les critères de modulation retenus (<i>cocher au moins une case</i>) et indiquez ci-dessous les différents montants versés et effectifs bénéficiaires	<input type="checkbox"/> Salaire <input type="checkbox"/> Qualification <input type="checkbox"/> Niveau de classification <input type="checkbox"/> Ancienneté <input type="checkbox"/> Durée de présence dans l'entreprise	
Critère de modulation détaillé (1)	Montant versé	Effectif bénéficiaire

(si le nombre de lignes est insuffisant, reproduisez ce tableau sur un document libre)

(1) Exemple : salarié de moins d'un an d'ancienneté - 100 euros - 12 personnes
 salarié de 1 à 3 ans d'ancienneté - 200 euros - 6 personnes
 salarié de plus de 3 ans d'ancienneté - 400 euros - 10 personnes

Date :

Nom, qualité, téléphone, signature de la personne responsable :